

1 Organisation

Contrairement à un grand nombre de banques centrales étrangères qui sont des banques d'Etat, la Banque nationale est un établissement autonome de droit public revêtant la forme d'une société anonyme. Ses actions, nominatives, sont cotées en bourse. Seuls les citoyens suisses, les collectivités et établissements suisses de droit public ainsi que les personnes morales ayant leur domicile principal en Suisse peuvent être actionnaires, avec droit de vote, en vertu de la loi. Les cantons et les banques cantonales détiennent 55 % des actions. Le reste est principalement en mains de personnes physiques. La Confédération ne possède aucune action.

Statut juridique

La Banque nationale est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. La Direction générale, autorité collégiale formée de trois membres, est chargée de la conduite des affaires. Chacun des trois départements est dirigé par un membre de la Direction générale. Dans la conduite de la politique monétaire, la Direction générale jouit d'un degré élevé d'autonomie. La Direction générale et le Conseil fédéral doivent se consulter avant de prendre des décisions importantes en matière de politique monétaire et conjoncturelle. Le Conseil de banque, le Comité de banque et la Commission de contrôle exercent la surveillance sur les opérations de la Banque nationale.

Compétences

Le siège juridique de la Banque nationale est à Berne, et le siège de la Direction générale, à Zurich. Les 1^{er} et 3^e départements sont à Zurich, alors que le 2^e département est à Berne. Deux succursales dotées de services de caisse, l'une à Genève et l'autre à Lugano, contribuent, avec les deux sièges, à assurer l'approvisionnement du pays en numéraire. Quatre autres succursales sont établies à Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall. Elles observent l'évolution de la vie économique sur le plan régional, comme le font les sièges et les succursales avec services de caisse. Pour la mise en circulation et la reprise de billets et de pièces, la Banque nationale dispose également de dix-huit agences qui sont gérées par des banques cantonales. Elle a en outre mis en place un vaste réseau de correspondants, lesquels remplissent les fonctions d'un représentant local de l'institut d'émission dans le trafic des paiements.

Structure

La Banque nationale a pour tâche principale de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Le 1^{er} département définit la stratégie. La Division économique recueille des données, établit des statistiques, analyse l'évolution de la conjoncture, à l'étranger comme en Suisse, et livre les bases en vue de l'adoption des décisions de politique monétaire. La Division des affaires internationales est chargée des questions monétaires internationales. La Division des opérations monétaires du 3^e département met en œuvre la politique monétaire en passant des opérations sur les marchés financiers. Les questions ayant trait à la stabilité du système financier entrent dans les attributions du 2^e département.

Conduite de la politique monétaire

Les sièges et les succursales établissent des rapports sur chacune des régions du pays, rapports dont se sert la Division économique dans ses analyses de l'évolution de la conjoncture. A cette fin, ils entretiennent des contacts avec de nombreuses entreprises de toutes les branches et avec les principales associations économiques.

Relations avec l'économie régionale

Gestion des actifs

La Division des opérations monétaires du 3^e département gère les réserves de devises de la Banque nationale, et la Division des opérations bancaires et services du 2^e département, les avoirs en or et en francs.

Paiements en espèces

Dans le domaine du trafic des paiements, l'institut d'émission met en circulation, par son réseau de comptoirs, les billets de banque ainsi que les espèces métalliques frappées par la Confédération. La Banque nationale contrôle le numéraire qui lui est retourné et élimine les contrefaçons ainsi que les billets et pièces endommagés. Elle maintient ainsi la qualité du numéraire en circulation. Ces tâches incombent à la Division des billets et monnaies du 2^e département.

Paiements sans numéraire

En outre, la Banque nationale concourt à la conception et au déroulement du trafic des paiements sans numéraire. La Division des opérations bancaires et de l'informatique, au 3^e département, traite les questions stratégiques et techniques liées au trafic des paiements sans numéraire. Le trafic des paiements sans numéraire avec les banques entre également dans ses attributions, alors que le 2^e département est chargé des paiements de et pour la Confédération.

Services bancaires fournis à la Confédération

Les services bancaires que la Banque nationale rend à la Confédération sont fournis avant tout par le 2^e département. Celui-ci gère les comptes fédéraux, effectue des paiements en Suisse et à l'étranger sur ordre de la Confédération, garde en dépôt les titres de cette dernière et contribue à l'émission des emprunts fédéraux. Le 3^e département exécute pour la Confédération des opérations sur les marchés des changes et de l'argent.

2 Personnel et ressources techniques

En 2001, l'effectif du personnel de la Banque nationale a augmenté, passant de 575 à 585, soit de 534,1 à 543,6 postes à plein temps. Le nombre des collaborateurs occupés à temps partiel a progressé de 10 pour s'inscrire à 127, ce qui correspond à 21,7% de l'effectif. Le taux de rotation du personnel s'est établi à 7,9%, contre 14,3% en 2000. A fin 2001, 15 postes étaient à pourvoir à la Banque nationale.

Effectif et taux de rotation du personnel

En automne, une enquête sur la satisfaction du personnel au travail a été menée avec la collaboration d'une entreprise externe. Le taux de participation à l'enquête a atteint 73%. Pour l'ensemble de la Banque, la satisfaction du personnel est proche du niveau moyen observé dans des entreprises de taille comparable en Suisse. Les enseignements tirés de l'analyse sur la satisfaction du personnel se traduiront, en 2002, par des mesures concrètes en vue d'accroître la motivation et de favoriser le développement des collaborateurs à tous les niveaux. Au milieu de 2001, un système de temps de travail annualisé a été introduit à la Banque; il offre davantage de flexibilité et permet de mieux coordonner le volume du travail à accomplir et les ressources humaines.

Enquête sur la satisfaction du personnel

Dans le domaine de l'informatique, la Banque nationale a poursuivi ses travaux en vue du passage à une nouvelle architecture du système et des applications. A la fin de l'année, toutes les applications relatives aux opérations bancaires, à l'exploitation et aux statistiques fonctionnaient sur la base de ladite architecture, à l'exception de celles du trafic des paiements et de divers secteurs de la comptabilité. Une nouvelle application pour la gestion des séries chronologiques a été mise en service. Le transfert du solde des applications pour opérations bancaires vers la nouvelle solution adoptée à l'échelle de la Banque a beaucoup progressé. En outre, les applications fonctionnant déjà sur la base de la nouvelle architecture et l'infrastructure technique ont été développées pour tenir compte des exigences et des évolutions techniques récentes.

Développements dans l'informatique

La transformation des immeubles du Stadthausquai et de la Fraumünsterstrasse (2^e étape) et la rénovation du 4^e étage du bâtiment principal de la Börsenstrasse ont pris fin. Ces travaux ont permis d'optimiser l'utilisation des locaux du siège de Zurich. Des études ont été entreprises en vue du renouvellement intégral des installations du bâtiment et de la transformation des locaux de la caisse et de l'entresol de l'immeuble de la Börsenstrasse.

Gestion des immeubles

Les coûts d'exploitation de la Banque nationale découlent pour une part prépondérante du numéraire, soit de la fabrication des billets de banque et de la circulation des billets et des pièces. La réorganisation des mouvements de numéraire, notamment la diminution du nombre des centres assurant la distribution et le tri du numéraire, a permis de réduire nettement les charges ces dernières années. La part du numéraire à l'ensemble des coûts d'exploitation a continué à fléchir, passant de 44% en 2000 à 41% en 2001. Avec 4%, la part du trafic des paiements sans numéraire est restée stable. Les coûts du trafic des paiements sans numéraire englobent les prestations de la Banque nationale pour les paiements interbancaires et pour des services fournis à des banques centrales étrangères et à des organisations internationales.

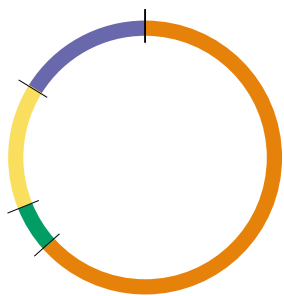
Diminution de la part du numéraire dans l'ensemble des coûts d'exploitation

Augmentation de la part des opérations actives

Les opérations actives – opérations sur les marchés des changes et de l'argent, opérations sur titres et sur or, avances sur nantissement, gestion des placements financiers et de l'or – formaient 21% des coûts d'exploitation en 2001, contre 19% l'année précédente. Cette hausse s'explique avant tout par une extension des activités, qui a entraîné des dépenses accrues pour la gestion des réserves monétaires et des actifs libres, en particulier de l'or. D'une année à l'autre, la part des charges afférentes à l'élaboration et à la formulation de la politique monétaire ainsi qu'à l'établissement des statistiques a augmenté légèrement pour s'inscrire à 22%. Tant la part revenant aux services rendus à la Confédération que celle des services à des tiers sont restées inchangées à respectivement 5% et 7%. Les services rendus à la Confédération regroupent les coûts en rapport avec toutes les prestations que la Banque nationale fournit à la Confédération et à ses établissements. Quant aux services à des tiers, ils comprennent la contribution au Centre d'études de Gerzensee, les coûts de la coopération internationale, notamment ceux qui se rapportent au Fonds monétaire international, et l'aide technique à des banques centrales étrangères.

Amélioration de l'écobilan

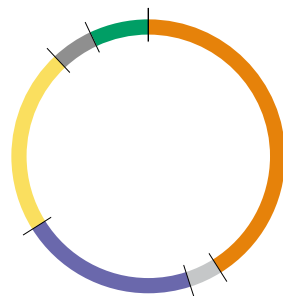
Dressé en 2001, l'écobilan 2000 de la Banque nationale a marqué une nouvelle amélioration par rapport aux années précédentes, les atteintes à l'environnement causées par l'institut d'émission ayant diminué. La suppression des services de caisse dans quatre succursales (voir 92^e rapport de gestion, page 65) a permis de réduire en particulier la consommation d'électricité et de chaleur dans une mesure substantielle. Abstraction faite de la suppression de plusieurs services de caisse, la consommation d'eau et de papier a fléchi sensiblement; pour la première fois, la part du papier recyclé dans la consommation totale de papier a atteint plus de 50%.



Personnel Effectif

Hommes à plein temps 371
Hommes à temps partiel 32
Femmes à plein temps 87
Femmes à temps partiel 95

Total: 585
à fin 2001



Répartition des coûts en pour-cent

Numéraire 41
Paiements sans numéraire 4
Opérations actives 21
Politique monétaire 22
Services rendus à la Confédération 5
Services à des tiers 7

3 Modifications dans la composition des autorités et de la direction de la Banque

Après l'Assemblée générale du 20 avril 2001, le Conseil fédéral a complété le Conseil de banque en nommant Messieurs

Conseil de banque

Andreas W. Keller, Erlenbach, président du conseil d'administration de Diethelm Keller Holding AG, Hansueli Raggenbass, Kesswil, conseiller national, avocat, et Hansjörg Walter-Heim, Wängi, conseiller national, président de l'Union suisse des paysans.

A compter du 26 avril 2002, date de l'Assemblée générale, cinq membres du Conseil de banque renonceront à leur mandat. Il s'agit de Monsieur

Eduard Belser, Lausen, président, ainsi que de Madame et Messieurs Yvette Jaggi, Lausanne, membre du Comité de banque, présidente de la Fondation Pro Helvetia, Jörg Baumann, Langenthal, président du conseil d'administration de Création Baumann, Tissage + Teinturerie SA, Peter Everts, Zollikofen, et Andres F. Leuenberger, Riehen, membre du Comité de banque, vice-président du conseil d'administration de F. Hoffmann-La Roche SA.

La Banque nationale leur exprime sa vive reconnaissance pour les précieux services qu'ils lui ont rendus.

Elle tient à remercier tout particulièrement Monsieur

Eduard Belser, président sortant du Conseil de banque.
Membre du Conseil de banque depuis 1986 et du Comité depuis 1988, Monsieur Belser a été nommé président du Conseil de banque, en 1999, par le Conseil fédéral.
Il a rempli ses tâches présidentielles avec beaucoup de dévouement et une grande perspicacité, apportant ainsi un éminent soutien à l'institut d'émission.

Des cinq mandats vacants, un est à pourvoir par l'Assemblée générale et quatre le sont par le Conseil fédéral.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'élire Monsieur Hansueli Loosli, Bâle, président de la direction générale de Coop, membre du Conseil de banque pour succéder à Monsieur Everts.

Comité de banque	Pour succéder à Monsieur Melchior Ehrler au Comité de banque, le Conseil de banque a fait appel à Monsieur
	Hansheiri Inderkum, Altdorf, avec entrée en fonction le 20 avril 2001.
Comités locaux	Le 20 avril 2001, date de l'Assemblée générale, les comités locaux ont enregistré les départs de Messieurs
	Peter Grogg, Bubendorf, président du Comité local de Bâle depuis 1996 (membre depuis 1993), Jean Lauener, Saint-Aubin NE, président du Comité local de Berne depuis 2000 (membre du Comité local de Neuchâtel, de 1993 à 1998, puis du Comité local de Berne), et Peter G. Anderegg, Egnach, président du Comité local de Saint-Gall depuis 1998 (membre depuis 1993).
	La Banque nationale les remercie très chaleureusement du concours qu'ils lui ont apporté.
	Le Conseil de banque a procédé aux nominations suivantes:
	Bâle Monsieur Bruno Sidler, Bâle, President of the Executive Board, CEO de Panalpina Management SA.
	Berne Monsieur Edgar Geiser, Brügg, directeur général adjoint, chargé des finances, du controlling et de l'informatique, membre de la direction générale de Swatch Group SA.
	Saint-Gall Monsieur Urs Kienberger, Sils-Maria, directeur de l'hôtel Waldhaus.
	En outre, le Comité de banque a nommé de nouveaux présidents et vice-présidents de comités locaux en se fondant sur le principe de l'ancienneté.
Commission de contrôle	Sur proposition du Conseil de banque, l'Assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2001 a renouvelé les mandats
	des membres de la Commission de contrôle, à savoir Monsieur Kaspar Hofmann, Adliswil, expert-comptable dipl., Hofmann Wirtschaftsprüfung AG, Monsieur Hans Michel, Egnach, et Madame Maryann Rohner, Zurich, experte-comptable dipl., Treureva AG;
	des suppléants de la Commission de contrôle, à savoir Monsieur Josef Blöchlinger, Begnins, expert-comptable dipl., Refidar société fiduciaire, Monsieur Jean-Claude Grangier, Epalinges, et Monsieur Werner M. Schumacher, Binningen, directeur, président de la direction de la Banque Jenni et Cie SA.
	Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2002 de renouveler les mandats des membres et des suppléants de la Commission de contrôle.

Ayant fait usage de la possibilité de prendre une retraite anticipée, Monsieur Georg Rich, directeur et suppléant du chef du 1^{er} département, a quitté ses fonctions à fin novembre 2001. Pendant ses vingt-quatre années d'activité à la Banque nationale, dont seize en tant que chef économiste et suppléant du chef du 1^{er} département, Monsieur Rich s'est acquis une haute considération et une grande estime, sur le plan international également, en particulier par ses travaux dans le domaine des fondements de la politique monétaire. La Banque nationale adresse à Monsieur Rich ses vifs remerciements pour les éminents services qu'il lui a rendus.

Pour lui succéder, le Conseil fédéral a, sur proposition du Conseil de banque, nommé Monsieur Ulrich Kohli, jusque-là professeur d'économie politique à l'Université de Genève, avec entrée en fonction le 1^{er} décembre.

Monsieur Jean-Pierre Borel, directeur au siège de Berne, a pris sa retraite à fin novembre 2001, mettant ainsi un terme à près de trente années d'activité à l'institut d'émission. Monsieur Borel est entré à la Banque nationale en tant que collaborateur de la succursale de Genève. Il y a occupé par la suite le poste de suppléant du directeur, avant d'être appelé, en 1985, à la direction de la succursale de Neuchâtel. A partir de 1998, il a été chargé, au siège de Berne, des relations avec l'économie régionale.

Monsieur Roland-Michel Chappuis, sous-directeur et chef de la caisse du siège de Zurich, a fait usage de la possibilité de prendre une retraite anticipée à fin février 2001.

Nous adressons à ces collaborateurs de vifs remerciements pour les précieux services qu'ils ont rendus à l'institut d'émission pendant de nombreuses années.

Le Comité de banque a promu, au 1^{er} janvier 2002, Madame et Messieurs Hans-Christoph Kesselring (trafic des paiements/règlement des opérations/dépôts de titres) directeur,
Peter Schöpf (secrétaire général) directeur,
Daniel Heller (systèmes de paiement) directeur adjoint,
Thomas Jordan (recherche) directeur adjoint,
Eveline Ruoss (conjoncture) directrice adjointe,
Vincent Crettol (opérations sur titres et sur or) sous-directeur,
Daniel Hübscher (comptabilité centrale) sous-directeur,
Wolfgang Meyer (placements de devises) sous-directeur,
Roland Wettstein (applications bancaires) sous-directeur,
Niklaus Wyss (trafic des paiements/règlement des opérations/dépôts de titres) sous-directeur.

Le Comité de banque a en outre nommé, au 1^{er} janvier 2002, Monsieur Beat Müller suppléant du chef de la révision interne et sous-directeur.